

SOMMAIRE

Ce règlement particulier complète la réglementation générale des rallyes français.

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

ARTICLE 1P. ORGANISATION

COMITÉ D'ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

1.3P. VÉRIFICATIONS

Heure de mise en place du parc de départ 15 min après les vérifications des voitures

ARTICLE 2P. ASSURANCES

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

- 3.1.5P. Modalités et date limite d'engagement.
- 3.1.10P. Nombre d'engagés maximum.
- 3.1.11P. Droits d'engagements.
- 3.1.12P. Acceptation de la demande d'engagement.

3.2P. ÉQUIPAGES

3.3P. ORDRE DE DÉPART

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

4.2P. PNEUMATIQUES : RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

4.3P. ASSISTANCE

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

6.2P. RECONNAISSANCES

- 6.2.1P. Nombre de passage en reconnaissance. –
- 6.2.5P. Durée.
- 6.2.6P. Dates et heures des reconnaissances

6.3P. CARNET DE CONTRÔLE

6.4P. CIRCULATION

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DÉPART

7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

- 7.2.11P. Signes distinctifs.

7.3P. CONTRÔLE DE PASSAGE - CONTRÔLE HORAIRE – MISE HORS COURSE

7.4P. CONTRÔLE DE GROUPEMENT

7.5P. ÉPREUVES SPÉCIALES (ES)

7.6P. PARC FERMÉ

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS - APPELS

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. REMISE DES PRIX

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

Parution du Règlement		Dès l'obtention du VISA LIGUE
Ouverture des engagements		Dès l'obtention du VISA LIGUE
Distribution du carnet d'itinéraire		Vendredi 23 Juin 2017
Clôture des Engagements		Lundi 19 Juin 2017 à Minuit
Liste des Engagés et attribution des N°		Jeudi 22 Juin 2017
Permanence du Rallye	ASA CORSICA	
	PC Course ASA CORSICA Karting de la Gravona	
Vérifications des documents	MAIRIE DE BASTELICA	Vendredi 30 Juin 2017 De 18h00 à 23h00
Vérifications des voitures	BASTELICA	Vendredi 30 Juin 2017 De 18h15 à 23h15
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ et heures et ordre de départ du Rallye	MAIRIE DE BASTELICA	Vendredi 30 Juin 2017 A 23h30
Départ du Rallye 1 ^{er} VHC	BASTELICA	Samedi 1 ^{er} Juillet 2017 A 8h30
Arrivée du Rallye 1 ^{er} VHC	BASTELICA	Samedi 1 ^{er} Juillet 2017 A 18h 30
Publication des résultats du rallye	PC Course ASA CORSICA et Mairie de BASTELICA	Samedi 1 ^{er} Juillet 2017 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé
Vérifications techniques finales	GARAGE DLMC SARROLA	Samedi 1 ^{er} Juillet 2017
Remise des prix	Place SAMPIERO BASTELICA	Samedi 1 ^{er} Juillet 2017 à 21h00

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course ASA CORSICA Karting de la Gravona	Vendredi 30 Juin à 22h00
2 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course ASA CORSICA Karting de la Gravona	Samedi 1 ^{er} Juillet à 17h00
Secrétariat du Rallye	ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO Tél. : 04.95.21.28.39 Fax : 04.26.07.42.46 Mail : asacorsica@orange.fr	Jusqu'au Samedi 1 ^{er} Juillet 2017
Permanence du Rallye - P.C. Course	PC Course PC Course ASA CORSICA Karting de la Gravona Mail : asacorsica@orange.fr	du Vendredi 30 Juin 2017 au Samedi 1 ^{er} Juillet 2017
Tableau Officiel d'Affichage	PC Course PC Course ASA CORSICA Karting de la Gravona	
P.C. Presse	Mairie de BASTELICA PC Course – PC Course ASA CORSICA Karting de la Gravona	

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et technique organise, les 30 Juin et 1^{er} Juillet, 2017 le

7^{ème} RALLYE REGIONAL CELAVO / PRUNELLI

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Ligue Corse du Sport Automobile le 10 /04/2017 sous le numéro **2R2017**

Le 7^{ème} RALLYE REGIONAL CELAVO / PRUNELLI est organisé conformément au règlement Sportif de la FFSA, à la réglementation générale des rallyes et au présent règlement. Il est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence Regionale et Nationale (ou internationale pour les étrangers) en cours de validité.

COMITÉ D'ORGANISATION

Président	P. BOÏ		
Secrétaires	J.F.LORENZI M.PONZEVERA		
Trésorier	D.PAREIN		
Membres	S. CASASOPRANA J. BOÏ A. SODINI	J.C. FEDERICCI J. VOGLIMACCI C. SODINI	V. ROUSTAND G. LECONTE T. BARICHELLA
Adresse du Secrétariat Permanent		ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO	Tél. : 04.95.21.28.39 Fax : 04.26.07.42.46 Mail : asacorsica@orange.fr

1.1P. OFFICIELS

Directeur de Course	J. BOÏ	27373
Adjoints à la Direction de Course	N.BONNET L. FABRE	7422 49193
Président du Collège des Commissaires Sportifs Membres du Collège des Commissaires Sportifs	C.LECA V. FATTACCIO D.BALDASSARI	8025 5820
Juge de fait		
Délégué à l'Organisateur technique	R.CIANELLI	15509
Directeur de course délégué Voiture Tricolore	N.BASTIANAGGI	
Directeur d'Epreuves Spéciales	M. PONZEVERA C. BAILE	166079 174066
Commissaire Technique responsable Commissaires Techniques	M. LE BORGNE M. RAMU V. ROUSTAND H. PINET M. MAIANO G. MUZI	29951 2669 122514 11855 37395 38806
	J. CAMPANA	4045
Chargés des relations avec les concurrents	C.PAOLETTI	40448

Médecin chef	D. SIMEONI	232050
Responsable Commissaires	S. CASASOPRANA	213012
Responsable Matériel	A.SODINI	226980
Responsable PC Temps	LC CHRONO	

1.2P. ELIGIBILITÉ

Le 7^{ème} RALLYE REGIONAL CELAVO / PRUNELLI compte pour :

- ◆ La Coupe de France des Rallyes Coefficient 2.
- ◆ Le Challenge de l'A.S.A CORSICA.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu **le Vendredi 30 Juin 2017 de 18h00 à 23h00**, aussi visible par voie de presse et par affichage au siège de l'ASA à partir du Lundi 26 Juin 2017 à 18h00.

Les vérifications des voitures auront lieu **le Vendredi 30 Juin 2017 de 18h15 à 23h15**

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes décrites au Règlement Standard de la F.F.S.A.

Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en Parc Fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.2P. LE DÉPART SERA REFUSÉ à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12P. CONTRÔLE FINAL

Les vérifications des voitures finales seront effectuées au :

- ◆ **GARAGE DLMC SARROLA**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60,00 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7^{ème} RALLYE REGIONAL DU CELAVO / PRUNELLI doit s'engager en ligne sur le site www.lcchrono.com avant le lundi 19 Juin minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de 120.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés à :

- 300 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages 100% licenciés à l'ASA CORSICA.
- 325 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages 50% licenciés à l'ASA CORSICA.
- 350 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les autres équipages.
- 700 € sans la publicité facultative des organisateurs.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent.

3.2P. **EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P. **ORDRE DE DEPART**

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. **VOITURES AUTORISÉES**

Conforme au règlement standard FFSA.

N / FN - A / FA - R - F2000 - GT DE SERIE

4.1.2P. VITRES : position plaque AV (annexe 2)

4.2P. **PNEUMATIQUES : RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES**

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. **ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée seulement dans les parcs prévus à cet effet.

4.6P. **IDENTIFICATION DES VOITURES**

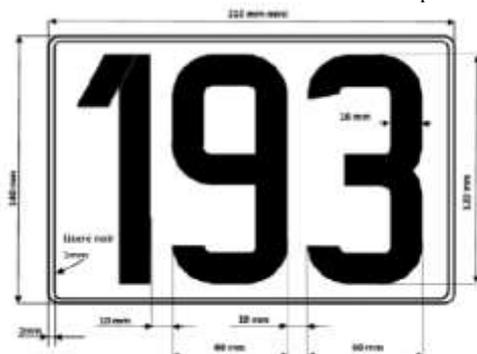
Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous.



Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

À l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine.

De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : $155 + 210 + 155 = 520$ mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

À l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture, ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans

ce cas, l'emplacement devra au préalable avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard des Rallyes 2017.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

Publicité obligatoire (sur Plaques de rallyes, Panneaux de portières et plaque d'immatriculation avant)

◆ Défini par additif

Publicité facultative (Bandeaux de pare-brise).

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 7^{ème} RALLYE REGIONAL DU CELAVO / PRUNELLI représente un parcours de **172.8Kms**.

Il est divisé en **1** étapes et **3** sections.

Il comportant 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.5 Kms**.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

Samedi 1 er Juillet 2017 :

ES 1/3/5 : BASTELICA – RADICALE

3 X – 8,210 Kms

ES 2/4 : A SCALELLA

2 X - 7,450 Kms

Total Kms ES : 39.53 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " itinéraire ".

La découpe de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, parcs de regroupement etc... sont repris dans les carnets de contrôle et le carnet d'itinéraire.

L'heure officielle du rallye est celle de l'horloge parlante, téléphone 36.99, aucune contestation n'étant admise sur ce point.

L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 mn (ART 15.1).

Dans le cas de modifications ou de suppressions d'Épreuve Spéciale, les concurrents en seront prévenus aussitôt que possible.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois(3) au maximum.

6.2.6P. Les jours de reconnaissances autorisés sont les **Samedi 24 et Dimanche 25 Juin 2017**, et les **Mercredi 28 et Jeudi 29 Juin 2017 de 08 h 00 à 17 h 00**.

Des contrôles seront effectués par des officiels.

6.3P. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4P. CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DÉPART

Le départ du Rallye sera le **Samedi 1^{er} Juillet 2017** à 08h30 heures 1^{er} VHC

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- | | | |
|-------------------------|-----------------------|--------------------------|
| a) Commissaire de route | Chasuble ORANGE | « Commissaire » |
| b) Chef de Poste | Chasuble ORANGE BARRE | « Chef de Poste » |
| c) Relation Concurrents | Chasuble ROUGE | « Relation Concurrents » |

7.3P. CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.4P. CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5P. EPREUVES SPECIALES (ES)

Conforme au règlement standard FFSA.

7.6P. PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA.

Dans les Parcs Fermés, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture est interdite.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi un classement partiel provisoire à l'issue du Rallye.

Affichage : PC Course et Mairie de Bastelica

Samedi 1^{er} Juillet 2017 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé

ARTICLE 10 - PRIX ET COUPES

PRIX EN ESPECES

Aucun prix en espèces ne sera distribué lors de ce Rallye.

COUPES

◆ Aux trois premiers du Classement Général	2x3	6
◆ Au 1 ^{er} de chaque groupe	2x7	14
◆ Au 1 ^{er} de chaque classe	2x26	52
◆ Coupe des Dames	2x1	2
◆ Une coupe récompensera un commissaire de route ayant participé à l'épreuve	1x1	1
	TOTAL des COUPES	75

TOUTES LES COUPES SONT CUMULABLES.

Le **TROPHEE Jean Michel PIETRI** récompensera le 1^{er} de la classe N2

Le **TROPHEE Jean Noel PIERAZZI** récompensera le 1^{er} équipage complet ASA CORSICA.

Le **TROPHEE Stephane PAPON** récompensera le 1^{er} de la classe F2 12

10.1P. REMISE DES PRIX

La remise des prix du 7^{ème} **RALLYE REGIONAL CELAVO / PRUNELLI** aura lieu le **Samedi 1^{er} juillet place Sampiero Corso à Bastelica**